LE DIX NOVEMBRE DEUX MIL DIX SEPT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Jean-Louis MAURY, M. Olivier ROUCHE, M. Claude-Marie REYMOND, M. François VIEILLARD, M. Philippe BEUGNON, Mme Flore GAMBIER, Mme Christine GIBAUD, M.Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS:

Mme Karine SERAIN-EVRARD donne procuration à M. François VIEILLARD

SECRETAIRE: Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation :	10/11/2017	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	3/11/2017	En exercice :	15
		Présents :	13

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un sujet :

- Avenant pour les travaux supplémentaires concernant la remise à ciel ouvert du ru de la Vallée du Roy à sa confluence avec la Seine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

1 DECISION MODIFICATIVE

Suite à une erreur de saisie lors des inscriptions budgétaires 2017, la somme de 4 000 € a été inscrite en dépenses d'ordre au compte 2184 (chapitre 040) au lieu du compte 2184 (chapitre 21) dépenses d'investissement.

Il est donc proposé d'effectuer une décision modificative afin de régulariser le budget :

compte 2184 (040) - 4000 €

compte 2184 + 4000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

2 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVVS

A partir du 1er janvier 2018 la Communauté de Communes Vexin Val de Seine doit obligatoirement prendre en charge la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) et par conséquent modifier ses statuts.

La gestion de cette compétence pourrait être déléguée à un syndicat par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 6

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine au titre des compétences obligatoires.

3 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Conformément au Code général des Impôts, la CLECT a présenté à la commission son rapport le 25 septembre 2017 sur le transfert des charges liées aux zones d'activités économiques de Magny-en-Vexin (zone de la Demi-Lune, zone d'Arthieul, zone des Aulnaies) qui s'élève à 97 677 €. Les charges comprennent les dépenses liées à l'entretien et le renouvellement des équipements publics pour la zone économique (voirie, éclairage public, espaces verts, sécurité incendie).

Madame le Maire précise qu'une partie de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) a été versée à la commune pour un montant de 11 031 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote :

Pour : 14

Abstention : 1

Décide d'adopter le rapport 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Finances Locales tel qu'il est présenté.

4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CIG permet à la collectivité d'être garantie des sommes engagées en raison des différentes sortes d'incapacité de travail du personnel (maladie, accident du travail, décès....) pour les agents affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC.

Le contrat actuel arrivera à son terme le 31/12/2018. Le Centre de Gestion Interdépartemental propose à la commune de participer à une mise en concurrence pour le renouvellement de ce contrat dont la date d'effet est fixée au 1er janvier 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à cette procédure de remise en concurrence du contrat groupe assurance statutaire.

5 ETUDE DIAGNOSTIC EGLISE NOTRE-DAME DE VETHEUIL - CHOIX DE L'ARCHITECTE

Il est rappelé que la commune doit faire appel à un architecte du patrimoine pour les travaux d'entretien de l'église. Une étude des travaux à prévoir doit donc être établie.

Suite à une mise en concurrence, quatre architectes ont répondu et deux se sont déplacés.

Proposition 1 : M. Giordano, pour un montant d'étude de 11 650 € HT

Proposition 2 : Agence Sunmetron, insuffisamment chiffrée

Proposition 3 : M. Weiler, pourcentage d'honoraires et insuffisance de renseignements

Proposition 4 : M. Bravaccio, forfait pour les honoraires 13 500 € HT sans connaissance du montant de l'étude.

Les dossiers ont été soumis à l'analyse de Monsieur Bellon, Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition n°1 de M. Riccardo Giordano, 19 rue des Puits - 92150 SURESNES.

Madame le Maire indique également qu'un démoussage de certaines toitures de l'église, une protection des chéneaux des terrasses et une réfection de la toiture de la sacristie devront être également pris en compte.

6 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS (PNR) POUR ETUDE DIAGNOSTIC EGLISE NOTRE-DAME DE VETHEUIL

La commune devant procéder à divers travaux d'entretien sur l'Eglise Notre-Dame de Vétheuil, une étude diagnostic a été demandée auprès d'architectes du patrimoine.

M. Riccardo Giordano, architecte du patrimoine, propose un montant de 11 650 € HT pour la l'étude diagnostic des travaux d'entretien de l'église Notre-Dame de Vétheuil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès du Parc Naturel Régional du Vexin afin de l'aider dans cette démarche, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

7 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR ETUDE DIAGNOSTIC EGLISE NOTRE-DAME DE VETHEUIL

La commune devant procéder à divers travaux d'entretien sur l'Eglise Notre-Dame de Vétheuil, une demande d'étude diagnostic a été demandée auprès d'architectes du patrimoine.

M. Riccardo Giordano, architecte du patrimoine propose un montant de 11 650 € HT pour la l'étude diagnostic des travaux d'entretien de l'église Notre-Dame de Vétheuil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin de l'aider dans cette démarche, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

8 CONVENTION FESTIVAL DU THEATRE DU VAL D'OISE

Le Festival du Théâtre du Val d'Oise propose une convention pour la représentation théâtrale de "Filles et soie" le samedi 25 novembre 2017 à 20h30 au foyer rural de Vétheuil.

L'adhésion au festival pour l'année 2017 s'élève à 110 € pour la commune.

Le coût de revient du spectacle est de 3 500 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de la représentation à hauteur de 400 €.

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du festival, des ateliers se dérouleront le lundi 20 novembre à l'école Jean Paul Riopelle, animés par Louise Duneton, illustratrice. Ce projet est financé par la CCVVS, le PNR et la commune.

9 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNR POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DES BORDS DE SEINE

La commune de Vétheuil souhaite engager sur les bords de Seine une opération d'aménagement paysager dans la suite des travaux déjà effectués. Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide technique et financière du PNR pour mettre en place ce projet dès 2018.
Les crédits concernant cette opération seront inscrits au budget 2018.
La commission d'aménagement des bords de Seine doit se réunir afin de définir précisément les enjeux attendus.

10 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ELECTRICITE ET RESEAUX DE CABLES DU VEXIN

M. Le Préfet a demandé au SIERC de modifier ses statuts afin de substituer la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise aux communes de Lainville-en-Vexin et Montalet-le-Bois (78) au sein du SIERC du Vexin.
Deux délégués suppléants doivent aussi être nommés :
M. Olivier Rouche délégué suppléant actuellement devient délégué titulaire.
M. Claude-Marie Reymond est désigné délégué suppléant.
M. François Vieillard est désigné délégué suppléant.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SIERC.

11CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire informe les conseillers de la signature le 24 octobre dernier de la Charte du Développement Durable du Conseil Départemental du Val d'Oise.
Cette charte regroupe plusieurs engagements en matière d'environnement, de cadre de vie, de sécurité.

12 AVENANT POUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LA REMISE A CIEL OUVERT DU RU DE LA VALLEE DU ROY A SA CONFLUENCE AVEC LA SEINE.

Le 24 juin 2016, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer avec la société AQUASYLVA, 145, rue de la République, 95100 ARGENTEUIL un marché ayant pour objet les travaux de remise à ciel ouvert du ru de la vallée du Roy à sa confluence avec la Seine.
Les montants du marché se présentaient ainsi :

- tranche ferme : 67.553,31 € HT soit 81.063,97 € TTC
- tranche conditionnelle : 25.417, 28 € HT soit 30.500,74 € TTC
- total : 92.970,59 € HT soit 111.564,72 € TTC

Les relevés topographiques du géomètre ont été exécutés à un moment où le niveau de la Seine était trop haut pour être suffisamment précis : au moment des travaux, la pente du lit a du être réajustée pour éviter d'avoir une confluence trop perchée par rapport au niveau d'étiage. Il a donc fallu descendre la cote du lit, ce qui a généré un volume de déblais plus important que prévu. Il a été également décidé de réaliser une pente du lit plus douce au niveau de la passerelle. Ces deux modifications ont entraîné 346 m3 de déblais de terrassement supplémentaires par rapport au devis quantitatif du marché établi par le maître d'œuvre, la société CE3E. Sous la buse, un radier en béton a été découvert et a engendré un supplément de 42 m3 de déblais. Enfin, la Commune a demandé la fourniture et la pose de ganivelles supplémentaires.
Par ailleurs, au cours du chantier, des prestations prévues initialement n'ont pas été exécutées intégralement ou se sont révélées inutiles.
Il en résulte que le coût des travaux réalisés augmente le montant du marché de 11.304,84 € HT (travaux en plus-value : 16.073,85 € HT ; travaux en moins-value : -4.769,01 € HT) soit 13.565,81 € TTC et nécessite la conclusion d'un avenant.
Il est à noter que le financement de cette opération par le Département (20%) et par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ((40%) permet de ramener pour la Commune le coût des ces travaux supplémentaires à 4.520 € HT.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec la société AQUASYLVA l'avenant n°1 au marché conclu pour la remise à ciel ouvert du ru de la vallée du Roy à sa confluence avec la Seine.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Questions diverses

13-1 Nettoyage Eglise Notre-Dame de Vétheuil

Madame le Maire remercie l'association Notre-Dame de Vétheuil et ses membres pour le nettoyage effectué dans l'église.

13-2 SMIRTOM renouvellement du marché de collecte et conteneurisation

Le marché de collecte du SMIRTOM arrive à échéance le 31 mai 2018. Le bureau OPTAE est missionné pour étudier l'optimisation des prestations.

Après étude, le bureau préconise différents points sur lesquels des économies peuvent être envisagées :

- ramassage dans le même bac des emballages et journaux
- extension des consignes de tri (des qualités d'emballages non acceptées jusqu'à présent)
- modification de la collecte du verre (dotation de bacs roulants), colonne pour certains endroits
- concernant les encombrants, l'apport volontaire en déchetterie serait à privilégier, car la collecte représente un coût élevé pour le SMIRTOM.

13-3 Jardins partagés

Le PNR a édité un livret sur la création de jardins partagés dans diverses communes.

Madame le Maire lève la séance à 23h30.